

Fort de France, le 30 août 2023

Communiqué de presse

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

— DÉPÔT DES CANDIDATURES ---

Dans le cadre de l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023, la préfecture vous informe des modalités de dépôt des candidatures :

- Les candidatures seront déposées à la préfecture, au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation, par le candidat, son remplaçant ou par un mandataire dûment désigné.
- Pour le 1^{er} tour, la réception des candidatures se fera du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023, aux horaires suivants :
 - Lundi 4 septembre : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
 - Mardi 5 septembre : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
 - Mercredi 6 septembre : 8h30 à 12h00
 - Jeudi 7 septembre : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
 - Vendredi 8 septembre : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 (heure limite)
- En cas de second tour, le dépôt de candidature se fera en préfecture (salle Victor Schoelcher), à l'issue de la proclamation des résultats du premier tour, le dimanche 24 septembre 2023 au plus tard à 15 heures.

La liste des pièces à transmettre ainsi que les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la Martinique : <http://www.martinique.gouv.fr/>

Pour accompagner les candidats dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur a également mis à disposition sur son site internet [un mémento à l'usage des candidats aux élections sénatoriales](#)